

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET
DU SUIVI-EVALUATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**Services de consultants pour les prestations de contrôle et surveillance
des travaux de reconstruction de 3 ponts sur la RN1 (Anié, Kara et Oti)**

SOLLICITATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Date : 09 NOV 2021
AMI N° : 573 /MTP/CAB/PRMP/SG/DGTP/DPESE
Financement : BIE GESTION 2021-2022

1. Le Gouvernement de la République togolaise a inscrit des fonds dans son Budget d'Investissement Gestion 2021 en vue du financement du projet sus visé et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Services de consultants pour les prestations de contrôle et surveillance des travaux de reconstruction de 3 ponts sur la RN1 (Anié, Kara et Oti) ».
2. Les présents services de consultants sont constitués en trois (03) missions ci-après :
Mission 1 : Pont de 80m de portée à la traversée de la rivière Anié sur la route nationale n°1 avec une voie d'accès de 800m ;
Mission 2 : Pont de 180m de portée à la traversée de la rivière Kara sur la route nationale n°1 avec une voie d'accès de 900m ;
Mission 3 : Pont de 180m de portée avec fondation profonde à la traversée du fleuve Oti sur la route nationale n°1 avec une voie d'accès de 800m.

Les services comprennent la préparation du lancement et du démarrage des travaux, la validation du dossier des études techniques d'exécution, le suivi de l'exécution des travaux dans ses différentes phases, ainsi que la préparation des réceptions provisoire et définitive et l'élaboration des plans de recollement.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations de services décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter et en précisant clairement la mission qui attire leur intérêt.

NB : Aucun bureau ou groupement de bureaux ne peut être retenu sur plus de deux missions à la fois. Pour les groupements de bureaux cette condition s'applique aussi bien au groupement qu'à chaque membre du groupement.

4. Les candidatures seront évaluées par mission sur la base des critères ci-après :

- ✓ la nature des activités du candidat : domaines du génie civil et/ou rural, BTP, ouvrages d'art, hydraulique, de drainage ou d'assainissement, etc. (05 points) ; autres (0 point) ;
- ✓ le nombre d'années d'expérience du candidat : 1 point par année (note maximale : 10 points) ;
- ✓ expérience dans les prestations de contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation ou d'aménagement de routes avec revêtement en béton bitumineux réalisées au cours des cinq (05) dernières années [3 expériences] (15 points) ;
- ✓ expérience similaire dans les prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction de pont réalisées au cours des dix (10) dernières années [3 expériences] (45 points) ;
- ✓ expérience similaire dans les prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction de pont réalisées au cours des cinq (05) dernières années [1 expérience] (20 points) ;
- ✓ disponibilité de personnel qualifié : (1 point par ingénieur ; note maximale : 05 points).

NB :

- une expérience similaire est une expérience dont le pont est construit en milieu semi-urbain ou urbain et permet de franchir un cours d'eau et dont la portée est d'au moins égale à 60m pour la Mission 1 et d'au moins égale à 120m puis en béton précontraint pour les Missions 2 et 3 avec fondation profonde pour la Mission 3 uniquement ;
- seules les expériences justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution délivrées par un Maître d'ouvrage seront considérées au titre des expériences similaires ;
- les activités du candidat doivent être justifiées par les statuts certifiés par des notaires ;
- la formation du personnel permanent doit être justifiée par les copies de diplôme.

Par ailleurs, les consultants devront joindre à leurs manifestations d'intérêt les pièces administratives suivantes :

- dans le cas d'un groupement, une copie de l'accord de groupement entre les sociétés ;
- un document attestant que le Consultant ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant datant de moins de trois (3) mois ;

- une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant.

Les consultants togolais devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents ci-dessous :

- la carte d'installation du bureau d'études, en cours de validité ;
- le quitus fiscal datant d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales, datant de moins de trois (03) mois ;
- le quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- la carte d'immatriculation fiscale ou toutes pièces équivalentes en cours de validité ;
- l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB :

A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 20 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les travaux vont démarrer vers février 2022 pour un délai d'exécution de 18 mois pour la Mission 1 et de 24 mois pour chacune des Missions 2 et 3.
6. Une liste d'au moins six (6) candidats par mission et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.

NB :

Les soumissionnaires sont informés que leurs offres financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances au <https://finances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs offres financières seront redressées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Travaux Publics

Direction Générale des Travaux Publics/Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi – Evaluation (DPESE),

BP 335 Lomé- République Togolaise

Tél : (+228) 22 22 62 11

Fax : (+228) 22 20 07 24

Télex : 5235 TG ; Email : secretariat.dgtp@gmail.com

Avenue SAKAKAWA BP : 335, Lomé,

Et aux heures suivantes : de 8 h 00 min à 12 h 00 min et de 15 h 00 min à 17 h 00 min TU.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 14 DEC 2021 à **8 h 00 min T.U.** à l'adresse ci-après :

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)
Ministère des Travaux Publics
Avenue Sarakawa, Lomé-Togo
Immeuble du Ministère des Travaux Publics (MTP)
Bureau du responsable de la cellule d'appui à la Personne Responsable des Marchés Publics, 5^{ème} étage porte 518
Tél : (+228) 22 23 14 56 / 22 23 14 79 / 22 23 13 06

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 14 DEC 2021 à 8 heures 30 min TU.

Le Ministre des Travaux Publics

Mme Zourehatou KASSAH-TRAORE